

SECOND TOUR.

Le Pian-Médoc : ce n'était pas Garnier d'avance



Virginie Garnier et Thierry Delpéch. PHOTO JDM-CZ

Dimanche 22 mars au soir, des dizaines de Pianais se rassemblent dans le gymnase municipal pour suivre le dépouillement du second tour. Dans une ambiance festive et nerveuse, les petites mains s'attellent à ouvrir et à répertorier minutieusement les résultats de la journée. Dès le début de la soirée, Virginie Garnier, en ballottage favorable, ne semble pas s'inquiéter. Au premier tour, elle a su fédérer 43,82 % des suffrages exprimés. « Il ne reste que 5 % à aller chercher, je le sens bien », confie-t-elle au *Journal du Médoc* à 18 h 30, la sourire aux lèvres.

De son côté, Thierry Delpéch, arrivé derrière au premier tour, se montre plus prudent et « souhaite attendre les résultats pour se prononcer ». Dans son costume noir, le conseiller municipal de l'ancienne majorité reste à l'écart de la foule, moins volubile que sa concurrente. Sur les coups de 20 h 30, à la surprise générale, Didier Mau, édile pianais depuis 30 ans, ne s'avance pas pour annoncer les résultats. À sa place, il a désigné son directeur général des services également maire réélu de Villenave-d'Ornon, Michel Poignonec, président du bureau de vote. « Plus fort ! » s'exclame un homme qui peine à entendre les premiers mots de l'élu, dans la grande salle à l'acoustique médiocre.

Avec 57,64 % des suffrages exprimés, Virginie Garnier remporte la victoire dans un éclat de joie. « Une telle victoire n'est possible qu'en équipe », affirme-t-elle dans un discours plein d'émotion

malgré sa préparation. « L'énergie d'un groupe comme le nôtre peut faire bouger des montagnes », renchérit-elle. D'un mot glissé, elle mentionne « une campagne qui ne s'est pas terminée comme [elle] l'aurait souhaité », faisant allusion au tract distribué par son concurrent dans les boîtes aux lettres de la commune, qui qualifiait son projet de « danger pour le Pian » ; un manifeste « offensif mais factuel », selon Thierry Delpéch. Ce dernier prend toutefois acte de la victoire de sa concurrente en s'avancant pour lui serrer la main, le temps d'une photo. « Il y a eu une attente de changement qui n'a pas joué en notre faveur », estime-t-il, en notant toutefois que 1 456 Pianais se sont retrouvés dans son projet, ce qui n'est « pas négligeable ». Avec 6 élus de sa liste qui siègeront au conseil municipal aux côtés de 23 colistiers adverses, il affirme vouloir laisser derrière lui les logiques de campagne pour entamer un travail commun, dans une volonté de « rassemblement ». Pour la commune la plus peuplée de Médoc Estuaire, dont le maire sortant était président de la Communauté de communes (CDC), les enjeux intercommunaux sont de taille. Sept élus de la liste Garnier siègeront aux côtés de Thierry Delpéch et de Christine Cornet, sa conseillère déléguée au projet municipal. Ils voteront courant avril pour le successeur de Didier Mau, qui avait occupé la fonction de président de Médoc Estuaire durant un mandat.

Clara ZIMBAN

Pauillac : Barraud élu à la courte échelle

SECOND TOUR. Arrivée en deuxième position au premier tour, la liste de Philippe Barraud a bénéficié de l'effet booster du report de voix pour coiffer au poteau la liste RN d'Anne Charry.

Dominique BARRET
d.barret@lejournaldumedoc.fr

Ce sera serré. Et même serré, serré. Voir serré, serré, serré. Les commentaires tournaient autour de ce pronostic pour le second tour de l'élection municipale à Pauillac. Dehors, le panneau d'affichage posé devant la façade de la mairie était figé au temps du premier tour, arborant les affiches de chacune des quatre listes en compétition le 15 mars. Un dimanche plus tard, dans le Coséc rénové, le public assis dans les gradins attendait le déroulement du match opposant « Réveillons Pauillac ! » et « Agir Ensemble et Maintenant ! ». La première liste, étiquetée Rassemblement national (RN), avec Anne Charry en figure de proue, est arrivée en tête d'un premier tour rocambolesque, marqué par l'annulation des voix attribuées à la liste de Julie Costa, « Pour Pauillac », en raison d'une erreur réglementaire du bulletin de vote (notre édition du 20 mars 2026). La candidate a affirmé vouloir contester devant la justice administrative la méthode par laquelle le maire Florent Fatin a déclaré nuls ces bulletins et permettre que les 360 votes en sa faveur soient comptabilisés. Ira-t-elle au bout de la démarche, après que le candidat pour lequel elle a appelé à voter le 22 mars, Philippe Barraud, a été choisi par une courte majorité des électeurs, avec seulement quarante voix d'avance sur son adversaire ? Réponse : « Oui. »

Le barrage anti-RN a fonctionné. Dans l'entre-deux tours, l'avance de 202 voix d'Anne Charry a fondu comme neige au soleil. La liste « Barraud » et ses 472 voix du premier tour a fait, elle, un saut de géant, progressant de 549 voix, tandis que la liste RN n'en gagnait que 307. Ce n'était pas un duel mais un « trois contre un », selon le numéro 2 de la liste, l'ancien député RN Grégoire de Fournas, déplorant le ralliement de circonstance entre anciens alliés à présent en guerre ouverte : Julie Costa et Philippe Barraud ont été des adjoints au maire Florent Fa-



Philippe Barraud ému après l'annonce des résultats. PHOTO JDM

tin avant de démissionner. À peine les résultats étaient-ils proclamés — 51 % pour « Agir Ensemble et Maintenant », 49 % pour « Réveillons Pauillac ! » — que Grégoire de Fournas annonçait vouloir déposer un recours devant le tribunal administratif, en raison « de multiples irrégularités » qui auraient, selon lui, émaillé le scrutin. Au point de justifier une invalidation de l'élection ? La question flottait dans l'air surchargé du Coséc. Sur le banc de la tribune désertée, Anne Charry, déçue, forcément, confiait avoir « vécu une belle aventure » durant cette campagne, même si « le résultat [était] décevant ». « Provisoirement décevant », rectifiait Grégoire de Fournas, fondant espoir dans un recours. L'ancien député et conseiller départemental n'a pas, à ce jour, réussi à propulser un candidat RN aux manettes d'une commune dans le Médoc, l'une des terres de mission de son parti en Gironde. De nouveaux élus RN ou sympathisants ont en revanche fait leur entrée dans les conseils municipaux et Anne Charry a annoncé qu'elle prendrait la carte du parti. Le bilan n'est pas si maigre.

Philippe Barraud, ému, dans une joie rentrée mais que l'on devinait intense, a pris la mesure du « nombre de voix infime » qui lui a permis de faire la différence. « Ce qui traduit, a-t-il exprimé, une fracture dans la population paullacaise. Et mon ambition, c'est d'être le maire de tout le monde. C'est-à-dire de travailler pour rassembler la population [...] Aujourd'hui, le vote traduit, pour une bonne partie de la population, un mal-être, un mal-vivre. » Si le futur maire dit être « comblé » par les 51 % de votants qui lui ont accordé leur confiance, il ne peut ignorer les 49 % d'électeurs qui « auraient eu envie d'autre chose » et auxquels il va « donner ce qu'ils attendent ». La majorité de 22 conseillers municipaux qu'il va diriger, face à sept élus de la liste adverse, a bénéficié d'une courte échelle électorale pour arriver au pouvoir. Ce qui lui sera sans doute souvent appelé à l'avenir. Il faudra du caractère et de l'humilité pour tenir le cap.

La mise en place du nouveau conseil municipal aura lieu dimanche 29 mars à partir de 17 heures.

RÉSULTATS

11 FEMMES MAIRES ONT ÉTÉ ÉLUES

Dans les 55 communes de la circonscription électorale, 20 nouveaux maires ont été élus. Parmi eux, quatre sont des femmes : Laurine Jolly à Castelnaud-de-Médoc, Virginie Garnier au Pian-Médoc, Myriame Roure à Queyrac et Karine Coustolle à Saint-Vivien-de-Médoc. Sept autres ont été réélus : Véronique Ferreira à Blanquefort, Béatrice Savin à Civrac-en-Médoc, Christine Bost à Eysines, Aurélie Teixeira à Lustrac-Médoc, Chrystel Colmont-Digneau à Macau, Michelle Saintout à Saint-Estèphe et Karine Palin à Soussans. Soit 11 candidates têtes de listes (elles étaient 29 au premier tour) qui ont endossé pour la première fois ou à nouveau l'écharpe tricolore, contre 13 à l'issue des élections municipales de 2020. Lors de la précédente mandature, la maire d'Ordonnac, Myriam Mundo, a démissionné au bout d'une année et été remplacée par Stéphane Korchef. La maire de Grayan-et-L'Hôpital, Florence Legrand, a perdu l'élection partielle intégrale de janvier 2024, provoquée par une série de démissions au conseil municipal. Les maires sortantes du Porge et de Margaux-Contenac se sont inclinées au premier tour, le 15 mars dernier. À Queyrac, une maire, Véronique Chambaud, a laissé sa place que visaient trois prétendantes.

**BESOIN D'UN
PLOMBIER CHAUFFAGISTE ?**



Urgences et dépannages
Constructions neuves
et rénovations
Accompagnement complet

ENERGIES

06 37 64 01 92
www.sr.energies.com

+ 10 ans d'expérience
Devis gratuit

52 Avenue de Soulac - LISTRAC-MÉDOC

Intervention rapide dans
tout le Médoc et Bordeaux Métropole